

en cas de calomnie. Celui qui, au mépris de ce décret, osera importuner l'empereur ou les tribunaux séculiers, ou troubler un concile œcuménique, ne sera point recevable en son accusation; il sera, au contraire, rejeté comme violateur des canons et de l'ordre de l'Église.

7^e CANON. On recevra de la manière suivante les hérétiques qui reviennent à la foi catholique : les ariens, les macédoniens, les sabbatiens (1), les novatiens, qui se nomment eux-mêmes cathares et aristères, les quartodécimans et les apollinaristes seront reçus en donnant un acte d'abjuration, et en anathématisant toute hérésie. On leur donnera premièrement le sceau ou l'onction du saint chrême (2) au front, aux yeux, aux narines, à la bouche et aux oreilles; et en faisant cette onction, on dira : Le sceau du don du Saint-Esprit. Mais pour les eunoméens qui sont baptisés par une seule immersion, les montanistes ou phrygiens, les sabelliens et les autres hérétiques, principalement ceux qui viennent de la Galatie, doivent être reçus comme des païens. Le premier jour, on les fera chrétiens; le second, catéchumènes; le troisième, on les exorcisera, après leur avoir soufflé trois fois sur le visage et sur les oreilles. Ainsi, on les instruira, on les tiendra longtemps dans l'Église à écouter les Écritures, et enfin on les baptisera (3).

Les Pères de Constantinople adressèrent ces canons à Théodose avec une lettre synodale et le symbole de foi pour le prier d'appuyer par un édit leurs ordonnances et d'en assurer l'exécution. Ce que fit cet empereur par une loi du 30 juillet de la même année (4), portant ordre de livrer sans délai toutes les églises aux évêques dont la foi était orthodoxe sur la Trinité, et qui, faisant profession d'admettre une seule divinité en trois personnes égales, seraient unis de communion avec Nectaire de Constantinople (5), Timothée d'Alexandrie, Hellade de Cé-

(1) Ces hérétiques étaient une secte de novatiens. Un prêtre, nommé Sabbace, les avait séparés de ceux-ci pour célébrer la pâque à la manière des juifs.

(2) Les onctions du saint chrême prescrites par ce canon et les paroles consacrées pour cette cérémonie, sont les mêmes que celles ordonnées pour le sacrement de confirmation chez les grecs. — Eucholog., p. 64.

(3) Les hérétiques, que le Concile ordonne de baptiser, sont ceux qui n'avaient point reçu le baptême, ou qui ne l'avaient pas reçu selon la forme et avec les cérémonies usitées dans l'Église. — Zonare, in canon., p. 78.

(4) Code Théodosien, livre m, de fide catholica. — Sozomène, Historia, lib. vii, cap. 9. — Socrate, Historia, lib. v, cap. 8. — Facundus Hermianus, lib. iv, cap. 2.

(5) Il est à remarquer que, quoique Constantinople fût la dernière des cinq grandes diocèses de la Thrace soumises au préfet du prétoire d'Orient, son évêque est néanmoins nommé le premier dans cette loi, à cause du rang d'honneur qu'on venait de lui accorder dans le concile. — Gothofredus, notis in lege tertiâ Theodos., p. 11.

sarée en Cappadoce, Diodore de Tarse, Grégoire de Nysse, Amphiloque d'Icone, Pélagé de Laodicée, Optime d'Antioche en Pisidie, Otrée de Mélitine, Térance de Tomes en Scythie et Martyrius de Marcianople. Cette loi fut spécialement adressée à Auxonius, proconsul d'Asie, parce que cette province était la plus infectée par les hérésies que le Concile venait de condamner. Une autre loi, rendue quelques jours auparavant et adressée au concile d'Orient, défendait aux ariens, aux eunomiens et aux aéliens de bâtir des églises, soit dans les villes, soit dans les campagnes, sous peine de confiscation.

Dans la suite des temps, ce concile de Constantinople fut reconnu pour le second œcuménique par tous les évêques d'Occident, qui donnèrent leur consentement à ce qui avait été décidé touchant la foi. Photius (1) dit que le pape saint Damase en confirma les décisions, et saint Grégoire-le-Grand répète souvent dans ses lettres (2), qu'il reçoit comme les quatre Évangiles, les conciles de Nicée, de Constantinople, d'Éphèse et de Calcédoine. Il le regarde comme une pierre à quatre angles, sur laquelle s'élève l'édifice de la foi, condamnant ce qu'ils ont condamné, recevant ce qu'ils ont reçu, souhaitant à tous ceux qui reçoivent la foi enseignée par ces conciles la paix de Dieu par Jésus-Christ son Fils.

N^o 164.

CONCILE D'AQUILÉE.
(AQUILEIENSE.)

(3 septembre de l'an 381.)—Immédiatement après le concile de Constantinople, l'empereur Gratien en tint un autre à Aquilée, pour extirper en Occident les derniers restes de l'Arianisme. Il fut assemblé sur les prières de Pallade, évêque d'Illyrie (3), accusé par les occidentaux de suivre la doctrine des ariens et d'être uni de communion avec Ursace et Valens. Les évêques catholiques avaient demandé que Gratien fût lui-même l'arbitre de la dispute; mais cet empereur le refusa, croyant devoir le renvoyer au jugement des évêques, qu'il regardait comme les véritables interprètes des Écritures. Trente-deux ou trente-trois évêques et deux prêtres assistèrent à ce concile. Les prélats de l'Orient, quoique convoqués par Gratien, ne crurent pas devoir se rendre à cette assemblée, et quitter leurs églises pour juger deux hérétiques obscurs.

(1) De synodis, p. 1143, édit. de Justellus.

(2) Liber epistolarum 1, epistola 25.

(3) Saint Ambroise, Epistola 1.

Parmi ceux de l'Occident, on distingue saint Ambroise de Milan, saint Valérien d'Aquilée, saint Eusèbe de Boulogne, Limène de Verceil, saint Sabin de Plaisance, Abondance de Trente, saint Philastre de Bresse, Maxime d'Emone, saint Bassien de Lodi, Héliodore d'Altino, Evence ou Juvence de Pavie, Exupérance de Tortone, Diogène de Gênes, Anème, métropolitain d'Illyrie, Constance de Sciscie, Félix de Jadre ou Zara, sur la côte de Dalmatie, saint Just de Lyon, Constance d'Orange, Procul de Marseille, Théodore d'Octodure ou Martigny, Domnin de Grenoble, Amance de Nice; Félix et Numidius souscrivirent au nom des évêques d'Afrique sans prendre ni titre ni qualité. Le pape saint Damase, l'Espagne et le vicariat de Rome n'envoyèrent aucun député. Les évêques ariens Pallade et Secondien furent présents à cette assemblée, avec un prêtre nommé Attale, disciple de Valens, évêque de Pettau, en Illyrie.

Saint Valérien d'Aquilée présida ce concile en sa qualité d'évêque diocésain; mais saint Ambroise conduisit toute l'action, et cette déférence n'était pas moins due à son mérite qu'à la dignité de son siège. Ce fut lui qui interrogea Pallade sur sa doctrine, qui répondit aux objections de cet hérétique et réfuta ses erreurs; et ce fut encore lui qui demanda que les actes fussent rédigés par écrit, qui recueillit les voix pour en former la conclusion et qui déclara aux évêques les intentions de l'empereur (1).

Après plusieurs jours passés, sur la fin du mois d'août, en conférences particulières avec les deux évêques ariens, le Concile s'étant assemblé le 5 de septembre dans l'église d'Aquilée, saint Ambroise parla en ces termes (2): « Nous avons longtemps parlé sans actes, mais puisque Pallade et Secondien nous frappent les oreilles de tant de blasphèmes incroyables, et de peur qu'ils n'usent de quelque artifice pour nier ensuite ce qu'ils ont dit, quoique l'on ne puisse douter du témoignage de tant d'évêques, il est bon que l'on fasse des actes. Vous devez donc, saints évêques, déclarer si vous le voulez. » Tous les évêques répondirent: « Nous le voulons. » On lut ensuite le rescrit de l'empereur Gratien à saint Valérien d'Aquilée pour la convocation du concile, puis saint Ambroise ajouta: « Voilà ce que l'empereur a ordonné. Il n'a pas voulu faire tort aux évêques, c'est pourquoi il les a déclarés interprètes des Écritures et arbitres de cette dispute. » Et s'adressant à Pallade et à Secondien: « Puisque nous sommes assemblés en concile,

(1) Saint Ambroise, *Epistola* 1.

(2) Idem, *idem*. — Le P. Labbe, *Sacrosancta concilia*, t. II, p. 979.

« répondez à ce qui vous a été proposé. — La lettre d'Arius a été lue: dès le commencement elle contient des blasphèmes, elle dit que le Père seul est éternel. Si vous croyez que le fils de Dieu ne soit pas éternel, prouvez-le comme vous voudrez. Au contraire, si vous croyez cette proposition condamnable, condamnez-la. L'Évangile est présent, saint Paul et toutes les Écritures sont ici. Prouvez par où il vous plaira que le Fils de Dieu n'est pas éternel. » — Pallade n'osant répondre à cette question, dit: « Vous avez fait en sorte que le concile ne fût pas général; nous ne pouvons répondre en l'absence de nos confrères. » — Saint Ambroise: « Qui sont vos confrères? » — Pallade: « Les évêques orientaux. » — Saint Ambroise: « Puisque dans les temps passés, l'usage des conciles a été que les orientaux tinssent les leur en Orient et les occidentaux en Occident, nous qui sommes en Occident nous sommes assemblés à Aquilée suivant l'ordre de l'empereur. Le préfet d'Italie a néanmoins déclaré par ses lettres que les orientaux pouvaient y venir, s'ils voulaient; mais parce qu'ils savaient la coutume, ils n'ont pas voulu venir à cette assemblée. » — Pallade: « Notre empereur Gratien a ordonné aux orientaux de venir, le nierez-vous? il nous l'a dit lui-même. » — Saint Ambroise: « Il l'a bien ordonné, puisqu'il ne l'a pas défendu. » — Pallade: « C'est par vos sollicitations que vous les avez empêchés de venir, sous prétexte d'un faux ordre, et vous avez éloigné le concile. »

Saint Ambroise ne croyant pas devoir répondre à ces injustes accusations de Pallade, « Il ne faut pas s'écarter plus longtemps, lui dit-il, répondez maintenant: Arius a-t-il bien dit que le Père seul est éternel? l'a-t-il dit selon les Écritures ou non? » — Pallade: « Je ne vous réponds pas. » — Constance: « Vous ne répondez pas après avoir blasphémé si longtemps? — Saint Eusèbe: « Vous devez déclarer simplement votre foi; si un païen vous demandait comment vous croyez en Jésus-Christ, vous ne devriez pas rougir de le confesser. » — Saint Sabin: « C'est vous qui nous avez pressé de nous assembler aujourd'hui, sans attendre nos frères qui pouvaient venir; ainsi il ne vous est pas libre de reculer. Dites-vous que le Christ soit créé, ou que le Fils de Dieu soit éternel? » — Pallade invoquant encore l'absence des orientaux, dit: « Nous vous avons dit que nous viendrions pour vous convaincre d'avoir eu tort de surprendre l'empereur. » — Saint Ambroise: « Laissons les orientaux; je vous demande aujourd'hui votre sentiment. On a lu la lettre d'Arius; vous dites que vous n'êtes point arien: ou condamnez Arius, ou défendez-le. » — Pallade chicanant toujours sur l'absence des orientaux et sur la validité du

Concile, saint Ambroise dit : « On a condamné unanimement celui qui « disait que le Fils de Dieu n'est pas éternel : Arius l'a dit, Pallade le « suit, ne voulant pas condamner Arius. Voyez donc s'il faut approuver « son opinion, et s'il parle selon l'Écriture ou contre l'Écriture; car « nous lisons : « La vertu éternelle de Dieu et sa divinité (1); » et en- « core : « Jésus-Christ est la vertu de Dieu (2). » Donc si la vertu de « Dieu est éternelle, Jésus-Christ est éternel. » — Saint Eusèbe : « C'est « là notre foi, c'est la doctrine catholique; anathème à qui ne le dit « pas. » Tous les évêques dirent anathème. Pallade dit qu'il ne connais- « sait point Arius, et comme on le pressait de condamner ses erreurs, il « répondit : « Je ne parle point hors d'un concile légitime. » — Saint « Ambroise : « Doutez-vous de condamner Arius, après que Dieu même « l'a condamné. » Constance, interrogé par saint Ambroise, répondit : « Nous avons toujours condamné cette impiété, et nous condamnons « encore non-seulement Arius, mais quiconque ne dit pas que le Fils « de Dieu est éternel. » Saint Just interrogé : « Qui ne confesse pas que « le Fils de Dieu est co-éternel avec le Père, soit anathème. » Tous les « évêques dirent aussi anathème.

Après avoir établi l'éternité du Fils de Dieu, on passa, suivant l'ordre de la lettre d'Arius, à sa divinité. Saint Ambroise dit à Pallade : « Con- « damnez encore celui qui dit que le Fils n'est pas vrai Dieu. » — Pal- « lade : « Qui me dit que le Fils est vrai Dieu? » — Saint Ambroise : « Arius l'a dit. » — Pallade : « Puisque l'Apôtre dit que « Jésus-Christ « est Dieu par-dessus tout, » quelqu'un peut-il nier qu'il ne soit vrai « Fils de Dieu? » — Saint Ambroise : « Afin que vous sachiez combien « nous cherchons la vérité, voyez, je dis ce que vous dites, mais vous « n'en dites que la moitié; car en parlant ainsi, vous semblez nier « qu'il soit vrai Dieu. Si donc vous confessez simplement que le Fils de « Dieu est vrai Dieu, dites ces paroles dans le même ordre que je les « avance. » — Pallade : « Je vous parle selon les Écritures : je dis que « le Seigneur est vrai Fils de Dieu. » — Saint Ambroise : « Dites-vous « que le Fils de Dieu est vrai Seigneur? » — Pallade : « Puisque je dis « qu'il est vrai Fils, que faut-il de plus? » — Saint Ambroise : « Je ne « demande pas seulement que vous disiez qu'il est vrai Fils, mais que « le Fils de Dieu est vrai Seigneur. » — Saint Eusèbe : « Il est vrai Fils « de Dieu selon la foi catholique. » — Pallade : « Il est vrai Fils de Dieu ; « je confesse aussi une divinité. » On le pressa de déclarer s'il enten-

(1) *Épître aux romains*, ch. 1, v. 20.

(2) *I^{re} Épître aux corinthiens*, ch. 1, v. 8.

daît parler de la divinité du Fils ou seulement de celle du Père; mais il ne le voulut point. Ce qui obligea les Pères du concile à prononcer anathème contre celui qui ne dira point que le Christ fils de Dieu est vrai Seigneur.

On examina ensuite ces paroles de la lettre d'Arius : « Le Père seul « possède l'immortalité; » et quoique Pallade n'osât nier ouvertement que Jésus-Christ fût immortel selon sa génération divine, il s'expliqua sur ce point avec tant d'ambiguïté et d'embarras, que saint Ambroise et tous les autres évêques du concile furent obligés de dire anathème à celui qui n'explique pas librement sa foi.

Pallade dissimula moins son impie sentiment sur la sagesse du Fils. Arius avait dit dans sa lettre : « Le Père est sage par lui-même, mais le « Fils n'est pas sage. » Pallade soutint à peu près la même erreur, car, pressé par les évêques du concile, il ne voulut jamais dire que le Fils de Dieu est sage, quoiqu'il avouât qu'il est la sagesse même. Saint Eusèbe ayant dit anathème à celui qui nie que le Fils de Dieu soit sage, tous les autres évêques dirent anathème. Interrogé sur cet article, Secondien refusa de répondre.

Arius avait écrit que le Père seul est bon; on demanda à Pallade s'il était du même sentiment. Il avoua que le Fils est bon. On lui demanda s'il était bon comme les hommes sont bons, ou comme Dieu; mais il ne voulut point s'expliquer sur ce point, et les évêques dirent anathème à quiconque ne confesse pas que le Fils de Dieu soit un Dieu bon.

Pallade refusa aussi de reconnaître que le Fils de Dieu est le puissant Seigneur; il se contenta d'avouer qu'il est puissant; ce qui obligea les Pères du concile à dire anathème à celui qui nie que le Christ soit le Seigneur puissant.

On examina cette parole de la lettre d'Arius, que « le Père est le juge « de tous. » Pallade confessa que le Père avait donné au Fils le pouvoir de juger. « Le lui a-t-il donné, dit saint Ambroise, par grâce ou par « nature? car on le donne aussi aux hommes. » — Pallade : « Dites- « vous que le Père est plus grand ou non? » — Saint Ambroise voyant que cet hérétique voulait détourner la dispute par cet incident, qui était le grand fort des ariens, lui dit : « Je vous répondrai après. » Mais comme Pallade s'opiniâtrait à ne pas vouloir répondre, si on ne le satisfaisait sur ce point, saint Eusèbe dit : « Selon la divinité, le Fils est « égal au Père. Vous voyez dans l'Évangile que les juifs le persé- « taient, parce qu'il disait que Dieu était son Père (1), se faisant ainsi

(1) *Saint Jean, Évangile*, ch. xxxv, v. 18.

« égal à Dieu. Ce que les impies ont confessé en le persécutant, nous autres fidèles nous ne pouvons le nier. » Saint Ambroise ajouta : « Vous lisez ailleurs : « Etant en la forme de Dieu il n'a pas cru que ce fût une usurpation d'être égal à Dieu ; mais il s'est anéanti en prenant la forme d'esclave (1). » Voyez-vous comment il est égal en la forme de Dieu ? En quoi donc est-il moindre ? Selon la forme d'esclave, mais non selon celle de Dieu. » — Saint Eusèbe : « Comme étant en la forme d'esclave, il n'a pu être au-dessous de l'esclave ; ainsi étant en la forme de Dieu, il n'a pu être au-dessous de Dieu. » — Saint Ambroise ajouta : « On dit que selon la divinité le Fils de Dieu est moindre. » — Pallade : « Le Père est plus grand. » — Saint Ambroise : « Selon la chair. » — Pallade : « Celui qui m'a envoyé est plus grand que moi, dit l'Écriture (2) ; la chair est-elle envoyée ou bien est-ce le Fils de Dieu ? » — Saint Ambroise : « Vous voilà convaincu aujourd'hui de falsifier les Écritures, car il est écrit : « Le Père est plus grand que moi ; » et non pas : « Celui qui m'a envoyé est plus grand que moi. » — Pallade : « Le Père est plus grand. » — Saint Ambroise : « Anathème à celui qui ajoute ou qui diminue aux divines Écritures. » Et tous les évêques dirent anathème. Après quelques contestations sur ces paroles : « Le Père est plus grand, » Pallade se leva et voulut sortir, parce qu'il se sentait, dit l'évêque Sabin, convaincu par la force des témoignages de l'Écriture qu'on avait allégués contre lui ; néanmoins il demeura, et les Pères du concile voyant qu'il continuait à défendre l'erreur d'Arius, dirent anathème à celui qui nie que le Fils soit égal au Père selon la divinité. Pallade soutenant toujours que le Fils est moindre que le Père, dit : « Le Fils est sujet au Père ; il garde les commandements du Père ; » et sans vouloir distinguer l'humanité de la divinité, il soutint opiniâtrément que le Père était plus grand ; à quoi il ajouta qu'il ne voulait ni répondre aux évêques du concile, ni les reconnaître pour juges. — Saint Ambroise : « Quand on lisait les impiétés d'Arius, on a aussi condamné la vôtre qui y est conforme. Il vous a plu, au milieu de la lecture, de proposer ce que vous vouliez ; on vous a répondu comment le Fils a dit que le Père est plus grand, savoir selon la chair qu'il a prise. » Vous avez aussi proposé que le Fils de Dieu est sujet ; et l'on vous a répondu qu'il l'est selon la chair, mais non selon la divinité. Vous avez notre déclaration, écoutez maintenant le reste. Puisqu'on vous a répondu, répondez à ce qu'on va lire. » — Pallade : « Je ne vous

(1) Saint Paul, *Épître aux philippiens*, ch. XI, v. 6.

(2) Saint Jean, *Évangile*, ch. XIV, v. 27.

« réponds point, parce que tout ce que j'ai dit n'a point été écrit ; on n'écrit que vos paroles : je ne vous réponds point. » — Saint Ambroise : « Vous voyez que l'on écrit tout. Ce qui est écrit ne suffit que trop pour vous convaincre d'impiété. » — Pallade demanda qu'on fit venir des écrivains de son parti ; et quand, sur l'avis de saint Sabin, on le lui eut accordé, il dit : « Je vous répondrai dans un concile général. »

Saint Ambroise s'adressa au prêtre Attale, qui était aussi de la faction des ariens, et le pressa de déclarer s'il avait souscrit au concile de Nicée. Attale refusa de répondre, et Sabin dit : « Nous sommes témoins qu'Attale a souscrit au concile de Nicée, et qu'il ne veut pas répondre. »

Saint Ambroise fit ensuite continuer la lecture de la lettre d'Arius, et dit à Pallade : « Je vous ai répondu sur le plus grand et sur le sujet, répondez-moi à votre tour. » — Pallade : « Je ne vous répondrai point s'il ne vient des auditeurs après le dimanche. » Saint Ambroise le pressa de dire s'il croyait que Jésus-Christ fût créé, et s'il a été un temps où il n'était pas ; mais Pallade s'obstina à ne pas vouloir répondre avant que le Concile eût fait venir des auditeurs et des écrivains de part et d'autre. — « Quels auditeurs demandez-vous ? lui dit saint Ambroise. » — Pallade : « Il y en a ici plusieurs constitués en dignité. » — Saint Ambroise : « Les évêques doivent juger les laïques, et non pas être jugés par eux. Nous rougissons de ce que celui qui se prétend évêque veut être jugé par des laïques ; et il mérite encore en cela d'être condamné, outre les impiétés dont il est convaincu ; ainsi je prononce qu'il est indigne du sacerdoce, et qu'il doit en être privé ; un catholique doit être ordonné à sa place. » Tous les évêques dirent anathème à Pallade. Saint Ambroise prenant ensuite les suffrages de chaque évêque en particulier, saint Valérien parla le premier en ces termes : « Il me semble que celui qui défend Arius est arien, celui qui ne condamne pas ses blasphèmes est blasphémateur lui-même. C'est pourquoi je suis d'avis qu'il soit retranché de la compagnie des évêques. » Anème de Sirmium dit ensuite que Pallade était arien et déposé de l'épiscopat ; et tous les évêques furent du même avis.

Après la condamnation de Pallade, saint Ambroise interrogea Secundien sur la divinité du Fils de Dieu ; mais cet hérétique s'étant obstiné à dire qu'il est vrai Fils unique de Dieu, sans vouloir ajouter de vrai Dieu, il fut déposé du sacerdoce et condamné comme Pallade avec le prêtre Attale. Telle fut l'issue de cette dispute qui dura depuis le point du jour jusqu'à la 7^e heure (une heure après midi).

Les Pères d'Aquilée écrivirent ensuite plusieurs lettres synodales dont quatre sont venues jusqu'à nous. La première fut adressée aux évêques de la Gaule et des provinces de Vienne et de Narbonne, pour leur rendre compte de la condamnation de Pallade et de Secundien. La seconde, la troisième et la quatrième furent envoyées aux trois empereurs, Gralien, Valentinien et Théodose, suivant l'usage des romains, pour les remercier d'avoir assemblé le concile d'Aquilée, leur en faire connaître le succès, et les prier d'en faire exécuter les décrets. Comme l'antipape Ursin continuait ses intrigues à Rome, par le moyen de ses partisans, et qu'il s'était d'ailleurs uni aux ariens de Milan pour fomenter des troubles dans cette ville, les Pères du concile cherchaient à prémunir l'empereur Gralien contre les artifices et les calomnies de ce schismatique; et ils demandaient à Théodose la convocation d'un concile général à Alexandrie pour mettre fin aux divisions de l'Eglise d'Antioche.

N° 163.

CONCILE DE SARRAGOSSE.

(CÆSARAUGUSTANUM.)

(4 octobre 531 (1).) — L'hérésie des priscillianistes, qui donna occasion à ce concile, eut pour premier auteur un nommé Marc (2), originaire de Memphis, magicien habile, qui avait apporté d'Egypte en Espagne les rêveries des manichéens. Il eut pour premiers disciples dans cette province une femme de qualité nommée Agape et un rhéteur nommé Elpide. Agape et Elpide instruisirent Priscillien, et ce fut lui qui donna son nom à la secte. Priscillien était distingué par sa naissance et par ses richesses; d'un caractère affable et insinuant, versé dans les sciences profanes et parlant avec grâce et facilité, laborieux, frugal, désintéressé, il joignait à toutes ces belles qualités des vices qu'il savait cacher sous les dehors d'une vie austère et pieuse.

Le fond de sa doctrine était un mélange monstrueux de toutes les impiétés que le Manichéisme avait empruntées aux sectes les plus anciennes; il enseignait avec Sabellius que le Père, le Fils et le Saint-Esprit

(1) Le P. Mansi pense que ce n'est pas dans ce concile, mais dans un autre tenu l'année précédente à Sarragosse, que les priscillianistes furent condamnés pour la première fois.

(2) Saint Vincent de Lérins, lib. II, cap. 34. — Sulpice Sévère, *Historia*, lib. II, p. 460. — Isidore, *de scriptoribus ecclesiasticis*, cap. II. — Saint Jérôme, *epistola 43 ad Cresiphonem*.

n'étaient qu'une seule personne (1). Il disait avec Paul de Samosate et Photin que Jésus-Christ n'était pas avant de naître de la Vierge, et qu'il n'était Fils unique de Dieu que parce qu'il était né d'une vierge (2); il ne voulait même pas que cette naissance fût réelle, mais seulement en apparence, soutenant avec Marcion et Manès que Jésus-Christ n'avait pas eu véritablement une nature humaine (3). Ses disciples étaient ennemis de la croix, et ne voulaient pas croire la résurrection de la chair (4). Cet hérésiarque prétendait que le démon n'avait pas été créé de Dieu, mais qu'il était sorti du chaos et des ténèbres éternelles (5). Il attribuait au démon ou au mauvais principe la formation du corps des hommes et la création du monde (6). On ne sait pas bien positivement quel était son système sur les âmes, qu'il disait être de la nature de Dieu (7). Il paraît par le témoignage de saint Léon (8), qu'il supposait qu'elles avaient péché dans le ciel, et qu'en punition de leurs fautes elles étaient tombées sur la terre entre les mains des diverses puissances de l'air, qui les avaient enfermées dans des corps, et réglé la différence de la vie et de la condition des hommes sur la différence des péchés que leur âme avait commis dans le ciel. Mais saint Augustin (9) ne parle point de ces péchés des âmes dans le ciel, il dit seulement que selon les priscillianistes, les âmes, avant d'être unies aux corps, avaient été dans un état saint et heureux; qu'étant ensuite descendues du ciel pour combattre les princes malins et le prince créateur du monde, c'est-à-dire les démons, ceux-ci les avaient distribuées dans les corps comme ils l'avaient jugé à propos. Ce sont ces démons que les priscillianistes faisaient auteurs de la formation de l'homme, d'où ils avaient en horreur la naissance des enfants et l'usage du mariage. Ils ajoutaient à leurs impiétés, dit encore saint Augustin (10), que ces démons en enfermant les âmes dans les corps, leur avaient imprimé leur caractère, que Jésus-Christ avait depuis effacé en attachant son corps à la croix; et à l'occasion de ce caractère, ils tiraient divers horoscopes, prétendant

(1) Saint Augustin, *Hæres.* 70. — Saint Léon, *Epistola 15 ad Turibium*.

(2) Saint Léon, *Epistola 15 ad Turibium*.

(3) Idem, *idem*.

(4) Idem, *idem*.

(5) Idem, *idem*. — Saint Augustin, *Hæres.* 70.

(6) Saint Léon, *Epistola 15 ad Turibium*.

(7) Idem, *idem*. — Saint Augustin, *Hæres.* 70.

(8) Ubi supra.

(9) *Epistola ad Renatum*, lib. II, cap. 7.

(10) *Epistola ad Orosium*.